

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE COGNAC-LA-FORÊT

OBJET : RÉHABILITATION BÂTIMENT COMMUNAL RUE ALPINIEN BOURDEAU –
DEMANDE TROISIÈME TRANCHE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE

L'an deux mille vingt-six, le jeudi premier octobre à 19H00, le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT, dûment convoqué le lundi 21 septembre 2026- par voie électronique, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Présents : M. Christian VIGNERIE (Maire), M. Jacques JAVELAUD, Mme Maryse THOMAS, M. Jean MAYNARD (Adjoints), M. Jacques QUICHAUD, M. Jean-Luc RESTOUEIX, Mme Chrystelle LE LAY, Mme Corinne LE TONQUER, Mme Béatrice CONTAMINE, M. David MONS, M. Patrice TRICARD, Mme Marie-Lyne COIFFE, M. Elie CARRILERO, Mme Audrey FOUCHÉ

Absents : Mme Barbara VOISIN

EN EXERCICE : 15	PRÉSENTS : 14	ABSENTS : 1	ABSENTS AVEC POUVOIR : -
------------------	---------------	-------------	--------------------------

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. M. Jean MAYNARD a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Départemental a attribué à la Commune :

- Une subvention de 24 000 € pour les deux logements (1^{ère} tranche de 6 000 € et 2^{nde} tranche de 18 000 €) ;
- Une subvention de 30 000 € en 2024 (prolongée à 2025) pour le bâtiment et parking attenant ;
- Une subvention de 30 000 € en 2026 pour le bâtiment et parking attenant ;

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de solliciter la 3^{ème} tranche car la plateforme de soumission des projets du Conseil Départemental pour 2027 est ouverte.

Pour rappel, la réfection du bâtiment se fait selon ainsi :

- Un logement locatif ;
- Un logement d'urgence en duplex.

Tous deux déjà subventionnés par le Département.

Il resterait donc :

- Parking 3 places + 1 place PMR de 74,76 m² ;
- Local poubelles de 7,06 m² ;
- Local ménage de 4,43 m² ;
- Chaufferie de 8,10 m² ;
- Bureau pour services publics (assistante sociale, conciliateur) de 9,00 m² ;
- Halles couvertes de 63,18 m² ;
- Terrasse couverte de 65,49 m² ;
- Vestibule PMR avec dégagement de 4,04 m² ;
- WC PMR de 3,46 m² ;
- Salle des associations de 29,33 m².

Le coût global des travaux est évalué à 866 250 € HT soit 1 039 500 € TTC ;

Étude de maîtrise d'œuvre : 94 400 € TTC ;

Étude Defretin : 12 798 € TTC ;

Étude Énergethik : 21 840 € TTC

Étude SPS Apave : 20 000 € TTC ;

Étude de sols AlphaBTP : 4 338 € TTC ;

Frais annexes : 10 662 € TTC.

La troisième tranche (Source contrat territorial départemental, programmation 2026) serait de :

- 17 220 € pour la réhabilitation du bâtiment communal et parking attenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet ci-dessus désigné ;
- **SOLLICITE** l'attribution de la 3ème tranche d'aides financières auprès : Du Conseil Départemental ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget communal 2027 ;
- **DIT** que le coût de ce projet sera financé en partie par des emprunts et par les fonds propres de la commune ainsi que par le biais des aides demandées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,
Christian VIGNERIE



Le secrétaire de séance,
Jean MAYNARD



Certifiée exécutoire

Le Maire,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges, 2 Cr Bugeaud, 87 000 LIMOGES, ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le 06/10/2026 

ID : 087-218704609-20261006-33-DE